

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3179

présenté par
M. Lioger

à l'amendement n° 2986 de M. Nogal

ARTICLE 9 BIS

I. – À l'alinéa 5, substituer au mot :

« occupants »,

le mot :

« résidents ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase de l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.